



Ville de Bernay
Délibération : 07
Conseil du 04 octobre 2021

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 04 OCTOBRE 2021

Délibération n°78-2021

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-et-un, le quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Marie-Lyne VAGNER, Claudine HEUDE à Sara FERAUD, Jocelyn COUASNON à Pierre BIBET, Julien LEFEVRE à Gerard LEMERCIER

Absents : Pierre JALET, Françoise ROUTIER, François VANFLETEREN

Date de la convocation : 28 septembre 2021.

Mickael PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET CINERAIRES ET MODIFICATION DES TYPES DE CONCESSIONS CINERAIRES INSTITUEES

Il apparaît nécessaire de modifier les tarifs des concessions funéraires et cinéraires afin de passer d'une tarification à la place à une tarification à l'emplacement plus favorable aux preneurs des concessions et plus conforme à l'esprit du Code général des collectivités territoriales. De plus, la révision des tarifs doit permettre de prendre en compte notamment le coût de l'entretien des cimetières, les dépenses d'exhumation, de crémation, mais aussi de tous les travaux devant être réalisés préalablement à la vente de la concession.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer de nouveaux types de concessions cinéraires en proposant l'achat de concessions d'une durée de quinze ou de dix ans dans le colombarium ou pour l'achat de concessions destinés à la réalisation de cavurnes.

DÉLIBÉRATION :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les propositions de tarifs ci-annexés
- VU** l'avis favorable des membres de la commission « *Administration générale, Finances, Economie* » réunis le 22 septembre 2021,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'INSTITUER** des concessions cinéraires d'une durée de dix et quinze ans en plus des concessions de trente ans déjà existantes ;
- **DE FIXER** les tarifs des concessions comme présentés en annexe ;
- **DE PRECISER** qu'ils deviendront exécutoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 07/10/2021,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



CONCESSIONS FUNERAIRES TERRAIN NU :

CINQUANTENAIRES

◆ 1 emplacement* = 800.00 €

TRENTENAIRES

◆ 1 emplacement = 590.00 €

TEMPORAIRES (quindécennal)

◆ 1 emplacement = 255.00 €

CAVEAU OCCASIONS :

◆ 1 case + vide sanitaire = 560 €
◆ 2 cases + vide sanitaire = 780 €
◆ 3 cases + vide sanitaire = 900 €

CAVEAU PROVISoire :

◆ Les 3 premiers jours = Gratuit
◆ A partir du 4^{ème} jour = 15 € / jour
◆ Pour les enfants = Gratuit

Pour les enfants, jusqu'à 7 ans, il sera effectué une réduction de 50% sur les tarifs ci-dessus, sous réserve que l'inhumation soit effectuée dans le carré qui leur est réservé, à défaut, le tarif « **Adulte** » sera automatiquement appliqué.

CONCESSIONS CINERAIRES :

COLOMBARIUM

◆ Concession trentenaire = 907.00 €
◆ Concession quindécennal = 454.00 €
◆ Concession décennale = 306.00 €

CAVURNES

◆ Concession trentenaire = 301.00 €
◆ Concession quindécennal = 251.00 €
◆ Concession décennale = 168.00 €

* La taille d'un emplacement est de 1x2 mètres